



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N°DEL2022-085

**Convention de déploiement de stationnements vélos sécurisés pour l'atteinte des objectifs fixés
par le décret n°2021-741 du 8 juin 2021
(Transition écologique)**

8.8

Rapporteur : Nelson FONSECA

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	31
Nombre de pouvoirs	7
Votants	38

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Aissa HIRTI, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Jacques ALIM, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Arnaud DAUTREY, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yu cel KISA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Était absente non excusée

Lucie BRO TIN

Pouvoirs

Fouzia KAMAL donne procuration à Josette PHILIPPE, Mariam CISSE donne procuration à Sébastien LEROUX, Talal ABDELKADER donne procuration à Christine PICARD, Amber NIAZ donne procuration à Silvia COUSIN, Huguette POISSON donne procuration à Jean-Michel POISSON, Nicola CARNEVALE donne procuration à Jacques ALIM, Laurent FONTAINE donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Yu cel KISA

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12

Accusé de réception en préfecture
028.212801344-20220629-DEL2022-085-DE
Date de télétransmission : 01/07/2022
Date de réception préfecture : 01/07/2022

La ville de Dreux, lauréate de l'appel à projets AVELO2, encourage l'usage du vélo comme mode de déplacement au quotidien en développant de plus en plus des pistes et bandes cyclables afin de sécuriser la circulation douce.

En complément de ces pistes, la Ville a équipé le parvis Sud de la gare de stationnement vélos sécurisés en disposant 28 arceaux vélo, soit 56 emplacements dans le parking silo géré par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Avec l'engouement pour les mobilités douces et de nombreux usagers arrivant par le côté Nord de la gare, il apparaît nécessaire de proposer une solution de stationnement simple, accessible et sécurisée de ce côté de la gare, qui dispose actuellement d'une dizaine d'arceaux qui sont très vite saturés.

La mise en place de ce parking permettra également de compléter l'offre du parking silo et d'atteindre l'objectif de 80 places de stationnement vélo sécurisées prévues par le Décret n° 2021-741 du 08 juin 2021 du code des transports, relatif au stationnement sécurisé des vélos en gare de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).

Ce parking vélo sécurisé présente :

- 30 à 50 places de stationnement
- Une emprise au sol de 40 à 50 m²
- Une recharge pour les vélos à assistance électrique
- Un montant prévisionnel de 41 666,67 € HT

Dans le cadre du plan "France Relance", la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) gère une enveloppe pour atteindre les objectifs de création de places prévues dans le décret. Ainsi, la ville de Dreux souhaite contractualiser avec la DREAL pour obtenir une subvention de 33 333,34 € représentant 80% du coût total de la création du parking vélo sécurisé.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins trois abstentions de la commission transition écologique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Nelson FONSECA,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Permet à la ville de Dreux d'équiper le parvis Nord de la gare d'un parking vélo couvert avec contrôle d'accès.

- Approuve la signature de la convention de financement relative au déploiement de stationnements vélo sécurisés pour l'atteinte des objectifs fixés par le décret n°2021-741 du 08 juin 2021.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

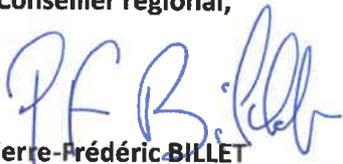
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et affichage le 30 juin 2022



**Le Maire,
Conseiller régional,**


Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20220629-DEL2022-085-DE
Date de télétransmission : 01/07/2022
Date de réception préfecture : 01/07/2022